

Liste de prix des services annexes - Etat au 15 avril 2017

Prestations du SEY fournies sous réserve des disponibilités techniques, notamment du réseau existant.

Les Conditions générales s'appliquent.

Les interventions du SEY s'entendent durant l'horaire de travail normal, sous devis sinon.

3 énergies : Eau – Gaz - Electricité			
Objets		Prix (hors TVA)	Prix (TVA incl.)
Régies			
1.	Travail en régie : <ul style="list-style-type: none"> • main-d'œuvre • matériel • équipement spécifique et mise à disposition d'outillage divers selon disponibilité 	<ul style="list-style-type: none"> • CHF 112.--/heure • Prix d'achat + 20 % • 1 % de la valeur à neuf/jour 	<ul style="list-style-type: none"> • CHF 121.--/heure • Prix d'achat + 20 % + TVA • 1 % de la valeur à neuf/jour + TVA
2.	Articles de stock et vente aux tiers (professionnels) selon disponibilité	Prix d'achat + 20 %	Prix d'achat + 20 % + TVA
Mutations et administration			
3.	Prix pour introduction ou modification de données administratives dans IS-E, y compris relevé de compteur pour mutation	CHF 50.--/cas	CHF 54.--/cas
4.	Nouvelle impression d'une facture suite au changement d'adresse selon demande du client	CHF 50.--/cas	CHF 54.--/cas

3 énergies : Eau – Gaz - Electricité			
Objets	Prix (hors TVA)	Prix (TVA incl.)	
Régies			
Mutations et administration (suite)			
5.	Prix pour l'envoi d'un double d'une facture à un tiers. Note : l'accord du client concerné est nécessaire	CHF 30.--/facture envoyée	CHF 32.40/facture envoyée
6.	Prix pour le : <ul style="list-style-type: none"> • 1^{er} rappel • 2^{ème} rappel • Poursuite 	<ul style="list-style-type: none"> • CHF 0.-- • CHF 20.-- • Selon prix office des poursuites 	<ul style="list-style-type: none"> • CHF 0.-- • CHF 21.60 • Selon prix office des poursuites
7.	Prix pour des données historiques fournies une seconde fois à un client ou à son représentant	Prix selon travail en heure de régie, 1 h au minimum	Prix selon travail en heure de régie, 1 h au minimum
8.	Prix pour contestation erronée par le client de données de relevés	Prix selon travail en heure de régie, 1 h au minimum	Prix selon travail en heure de régie, 1 h au minimum
9.	Recherche d'adresse et renvoi du courrier que La Poste a retourné au SEY par manque d'information de la part du client	CHF 50.-- forfait	CHF 54.00 forfait
Comptage et mesure			
10.	Prix pour un relevé supplémentaire d'un compteur	<ul style="list-style-type: none"> • CHF 20.-- si le client renvoie une carte avec les données relevées • CHF 70.-- si un collaborateur SEY doit effectuer le relevé 	<ul style="list-style-type: none"> • CHF 21.60 si le client renvoie une carte avec les données relevées • CHF 75.60 si un collaborateur SEY doit effectuer le relevé
11.	Prix pour l'analyse de consommation du client, pour consulting, pour optimisation de la consommation	Prix selon travail en heure de régie, 1 h au minimum	Prix selon travail en heure de régie, 1 h au minimum

3 énergies : Eau – Gaz - Electricité			
Objets	Prix (hors TVA)	Prix (TVA incl.)	
Régies			
12.	Prix pour l'analyse de la qualité de réseau (lorsque le client en fait la demande et que le réseau répond aux normes)	Prix selon travail en heure de régie, 1 h au minimum	Prix selon travail en heure de régie, 1 h au minimum
EAU			
Objets	Prix (hors TVA)	Prix (TVA incl.)	
Régies			
13.	Détection de fuites d'eau et localisation des conduites	Prix selon travail en heure de régie	Prix selon travail en heure de régie
Installations intérieures			
14.	Forfait pour rappel sur rapport de défaut concernant l'installation intérieure	Forfait pour les frais administratifs engendrés par chaque rappel relatif au rapport de défaut : CHF 100.—	CHF 108.—
Alimentations provisoires pour manifestations			
15.	Alimentation provisoire en eau pour manifestations	Forfait pour 1 mois : <ul style="list-style-type: none"> • CHF 130.-- pour une conduite de 1" • CHF 200.-- pour une conduite de 2" • CHF 340.-- pour une conduite de 3" Pour chaque mois supplémentaire : <ul style="list-style-type: none"> • CHF 40.-- pour une conduite de 1" • CHF 90.-- pour une conduite de 2" • CHF 190.-- pour une conduite de 3" Déplacement de l'alimentation durant la manifestation : CHF 50.--	Forfait pour 1 mois : <ul style="list-style-type: none"> • CHF 140.40 pour une conduite de 1" • CHF 216.-- pour une conduite de 2" • CHF 367.20 pour une conduite de 3" Pour chaque mois supplémentaire : <ul style="list-style-type: none"> • CHF 43.20 pour une conduite de 1" • CHF 97.20 pour une conduite de 2" • CHF 205.20 pour une conduite de 3" Déplacement de l'alimentation durant la manifestation : CHF 54.--

GAZ			
Objets		Prix (hors TVA)	Prix (TVA incl.)
Comptage et mesure			
16.	Prix pour coupure de l'alimentation en cas de non-paiement de la facture	<p style="text-align: center;">—</p> Forfait pour coupure et remise du gaz durant l'horaire d'ouverture à la suite d'une coupure pour non-paiement de la facture : CHF 350.-. Ce forfait comprend : <ul style="list-style-type: none"> • La coupure de l'alimentation en gaz selon les normes de sécurité en vigueur. • La remise en service selon les normes de sécurité en vigueur. • La mise à jour de la base de données. 	CHF 378.--
Branchements			
17.	Abonnement pour contrôle des branchements	Forfait pour le contrôle d'étanchéité biennal : <ul style="list-style-type: none"> • CHF 60.--/an, hors campagne ciblée Un rabais de 20% maximum de ce montant peut être accordé pour le premier contrôle s'il est effectué dans le cadre d'une campagne ciblée	Forfait pour le contrôle d'étanchéité biennal : <ul style="list-style-type: none"> • CHF 64.80/an, hors campagne ciblée

GAZ		
Objets	Prix (hors TVA)	Prix (TVA incl.)
Branchements		
18. Forfait pour le raccordement	<p>Forfait pour le raccordement d'un bâtiment au réseau :</p> <ul style="list-style-type: none"> CHF 8'796.30, hors campagne ciblée <p>Ce forfait comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> la fouille sur le domaine public : longueur de 5 m maximum depuis la canalisation principale. Au-delà, devis selon la liste de prix du SEY en vigueur; la fouille sur le domaine privé : longueur de 10 m maximum depuis la limite de propriété. Au-delà, devis selon la liste de prix du SEY en vigueur; la main-d'œuvre et le matériel pour la construction d'un branchement d'une puissance jusqu'à 200 kW. Au-delà, devis selon la liste de prix du SEY en vigueur; le passage de mur. <p>tout bénéficiaire d'un forfait souscrit automatiquement l'abonnement "<i>Contrôle des branchements</i>" selon conditions mentionnées à la position N° 17.</p>	<p>Forfait pour le raccordement d'un bâtiment au réseau :</p> <p>CHF 9'500.--, hors campagne ciblée</p> <p>Conditions particulières :</p> <ul style="list-style-type: none"> ce forfait est valable uniquement dans le cadre d'un raccordement au réseau de gaz naturel. Pour les autres raccordements réalisés en coordination (lors du changement d'une conduite d'eau, l'assainissement du réseau électrique, ou le raccordement au réseau de fibre optique), une offre complémentaire spécifique devra être établie au cas par cas; ces conditions s'appliquent pour un terrain plat et dégagé. Sont exclus du forfait, les plus-values dues notamment à : mur de soutènement, plantation d'arbres, dénivelé important, obstacle souterrain inconnu, comme par exemple, ancienne construction ou vestige archéologique; un rabais peut être accordé si le raccordement est réalisé dans le cadre d'une campagne ciblée, en coordination avec le chantier principal, et sous réserve de la mise en service d'une installation gaz dans les 12 mois; sinon, application du 100%;

GAZ		
Objets	Prix (hors TVA)	Prix (TVA incl.)
Branchements		
19.	<p>Forfait de coupure du branchement</p> <p>Forfait de coupure du branchement : CHF 3'100.--</p> <p>Ce forfait comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les frais de génie civil. • L'intervention du SEY pour la coupure, le bouchonnage, la purge de la conduite et la mise à jour des bases de données. <p>Est exclue de cette prestation le démontage des installations intérieures de la responsabilité du propriétaire</p>	CHF 3'348.--
Installations intérieures		
20.	<p>Forfait pour mise en service des installations intérieures</p> <p>Forfait pour contrôle des installations intérieures : CHF 250.—</p> <p>Ce forfait comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un contrôle de l'installation selon les normes de sécurité en vigueur • L'étiquetage • La rédaction du protocole de contrôle • la mise à jour des bases de données • En cas de besoin, validation de la puissance max de la chaudière. 	CHF 270.--

GAZ		
Objets	Prix (hors TVA)	Prix (TVA incl.)
Installations intérieures		
21.	Forfait pour validation puissance maximum d'une chaudière Ce forfait comprend : <ul style="list-style-type: none"> • la validation de la puissance maximum de la chaudière sur la base du protocoleL'étiquetage de la nouvelle puissance nominale • La mise à jour de la base de données 	CHF 108.--
22.	Forfait pour rappel sur rapport de défaut concernant l'installation intérieure	CHF 108.—

ELECTRICITE		
Objets	Prix (hors TVA)	Prix (TVA incl.)
Alimentations définitives		
23.	<p>En application de l'art. 16 des "Conditions générales relatives au raccordement, à l'utilisation du réseau et à l'approvisionnement en énergie électrique", une finance d'équipement est perçue pour toute nouvelle installation ou renforcement d'alimentation</p> <p>Minimum exigé en principe par raccordement : 20 A</p> <p>Pour les petites constructions non habitées (hangars, kiosques, cabines téléphoniques, enseignes, etc.), la finance d'équipement peut être inférieure</p>	<ul style="list-style-type: none"> • CHF 195.--/A en BT • CHF 235.--/kVA en MT
		<ul style="list-style-type: none"> • CHF 210.60/A en BT • CHF 253.80/kVA en MT
Alimentations provisoires pour chantiers		
24.	<p>Petit chantier de moins de 25 A Mise à disposition sur le chantier d'un coffret (< 25 A) raccordé au réseau, avec compteur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • CHF 400.-- (majoration au prix du travail en régie, 1 h au minimum, en cas de plusieurs interventions SEY sur le même chantier) • L'énergie est facturée au tarif "BT simple" • L'abonnement est facturé au tarif "BT simple" par mois entamé
		<ul style="list-style-type: none"> • CHF 432.-- (majoration au prix du travail en régie, 1 h au minimum, en cas de plusieurs interventions SEY sur le même chantier) • L'énergie est facturée au tarif "BT simple" • L'abonnement est facturé au tarif "BT simple" par mois entamé
25.	<p>Grand chantier de plus de 25 A Raccordement d'un tableau mis à disposition par un installateur et pose du compteur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • CHF 600.-- (majoration au prix du travail en régie, 1 h au minimum, en cas de plusieurs interventions SEY sur le même chantier) • L'énergie est facturée au tarif "BT simple" • L'abonnement est facturé au tarif "BT simple" par mois entamé
		<ul style="list-style-type: none"> • CHF 648.-- (majoration au prix du travail en régie, 1 h au minimum, en cas de plusieurs interventions SEY sur le même chantier) • L'énergie est facturée au tarif "BT simple" • L'abonnement est facturé au tarif "BT simple" par mois entamé

ELECTRICITE			
Objets		Prix (hors TVA)	Prix (TVA incl.)
Alimentations provisoires pour manifestations et commerçants			
a) Raccordement à proximité d'un point d'alimentation électrique existant			
26.	230 V / 10 A (sur prise T13), maximum 1 jour	CHF 100.--	CHF 108.--
27.	230 V / 10 A (sur prise T13), plus d'un jour	<ul style="list-style-type: none"> • CHF 100.-- • L'énergie est facturée au tarif "BT simple" • L'abonnement est facturé au tarif "BT simple" par mois entamé 	<ul style="list-style-type: none"> • CHF 108.-- • L'énergie est facturée au tarif "BT simple" • L'abonnement est facturé au tarif "BT simple" par mois entamé
28.	400 V / 15 A (sur prise T15-CEE16), maximum 1 jour	CHF 150.--	CHF 162.--
29.	400 V / 15 A (sur prise T15-CEE16), plus d'un jour	<ul style="list-style-type: none"> • CHF 150.-- • L'énergie est facturée au tarif "BT simple" • L'abonnement est facturé au tarif "BT simple" par mois entamé 	<ul style="list-style-type: none"> • CHF 162.-- • L'énergie est facturée au tarif "BT simple" • L'abonnement est facturé au tarif "BT simple" par mois entamé
30.	Raccordement jusqu'à 125 A	<ul style="list-style-type: none"> • CHF 200.-- • L'énergie est facturée au tarif "BT simple" • L'abonnement est facturé au tarif "BT simple" par mois entamé 	<ul style="list-style-type: none"> • CHF 216.-- • L'énergie est facturée au tarif "BT simple" • L'abonnement est facturé au tarif "BT simple" par mois entamé
31.	Raccordement de plus de 125 A	<ul style="list-style-type: none"> • CHF 300.-- • L'énergie est facturée au tarif "BT simple" • L'abonnement est facturé au tarif "BT simple" par mois entamé 	<ul style="list-style-type: none"> • CHF 324.-- • L'énergie est facturée au tarif "BT simple" • L'abonnement est facturé au tarif "BT simple" par mois entamé
32.	Marché pl. Pestalozzi et pl. Auguste Fallet, alimentation sur prise	Compris dans la location du m ² encaissé par CPO	Compris dans la location du m ² encaissé par CPO
b) Raccordements spéciaux (raccordements multiples, puissances élevées, hors zone d'alimentation)			
33.	Toute puissance	Devis sur demande	Devis sur demande

ELECTRICITE			
Objets	Prix (hors TVA)	Prix (TVA incl.)	
Mutations et administration			
34.	Prix changement de tarif d'acheminement et/ou d'énergie, sans changement de compteur, sans mutation	<ul style="list-style-type: none"> • CHF50.-- • Prix d'un relevé de compteur supplémentaire selon liste de prix 	<ul style="list-style-type: none"> • CHF 54.-- • Prix d'un relevé de compteur supplémentaire selon liste de prix
Comptage et mesure			
35.	Prix pour la pose, dépose, échange d'un compteur ou autre intervention sur le tableau de comptage à la demande du client	CHF 90.--/intervention et/ou visite chez le client Ce service est fourni sous réserve des disponibilités techniques	CHF 97.20/intervention et/ou visite chez le client Ce service est fourni sous réserve des disponibilités techniques
36.	Prix pour la mise à disposition temporaire d'un compteur-enregistreur durant 7 jours, avec analyse et conseils	CHF 400.--	CHF 432.--
37.	Prix pour un dispositif de mesure de la courbe de charge avec transmission automatique des données (art. 8 OApEI)	CHF 650.--/an	CHF 702.--/an
38.	Forfait en Ampère ou autres unités (application pour éclairage public, antenne, cabine téléphonique sans compteur, ...)	Ces forfaits sont tous convertis en "forfaits d'énergie" permanents ou HP/HC selon les cas. Le tarif BT simple ou double leur sera appliqué	Ces forfaits sont tous convertis en "forfaits d'énergie" permanents ou HP/HC selon les cas. Le tarif BT simple ou double leur sera appliqué
39.	Prix pour coupure de l'alimentation	CHF 90.--	CHF 97.20
40.	Remise en service par le Service de piquet en dehors de l'horaire de travail normal à la suite d'une coupure pour non-paiement de la facture	CHF 200.-- en plus de la position N° 39 (CHF 90.--)	CHF 216.-- en plus de la position N° 39 (CHF 97.20)
41.	Carte pour le compteur à prépaiement : <ul style="list-style-type: none"> • Perdue • Non rendue • Endommagée par le client 	CHF 30.--/carte	CHF 32.40/carte

ELECTRICITE			
Objets		Prix (hors TVA)	Prix (TVA incl.)
Divers			
42.	Prix pour la location d'un transformateur MT/BT	Devis sur demande	Devis sur demande
43.	Accès à Internet pour visualisation des données de comptage	<ul style="list-style-type: none"> • CHF 10.--/mois par compteur • CHF 5.--/mois dès le 3^e compteur sur le même site de consommation 	<ul style="list-style-type: none"> • CHF 10.80/mois par compteur • CHF 5.40/mois dès le 3^e compteur sur le même site de consommation
44.	Certification Swissgrid pour centrales de production photovoltaïque	<ul style="list-style-type: none"> • CHF 400.— • Avant mise en service <ul style="list-style-type: none"> • Réception du dossier du requérant et récolte des pièces complémentaires • Analyse des aspects techniques liés à la capacité du réseau à reprendre l'énergie refoulée • Informations au producteur (autorisation de poser, adaptations préalables, etc.). • Après mise en service <ul style="list-style-type: none"> • Contrôle sur site de l'installation par un monteur selon check-list • Saisie des données dans formulaire ad-hoc et envoi à Swissgrid 	<ul style="list-style-type: none"> • CHF 432.--

TVA N° CHE-108.954.292, Taux 8.0 %

Adopté par la Municipalité le 29.03.2017

Etat au 15 avril 2017